



Conseil d'Etat
Staatsrat

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

RÉPONSE AU POSTULAT

Auteurs	Arnaud Schaller (PLR/FDP), Aida Lips (UDC), Nathan Bender (PDCVr) et Diego Clausen (CSPO)
Objet	Des mesures ciblées pour contrer les aléas naturels, notamment les épisodes de gel
Date	03.05.2021
Numéro	2021.05.111 <i>en collaboration avec le DMTE</i>

Le changement climatique modifie sensiblement les conditions cadre pour l'agriculture. La variabilité des températures et des précipitations s'amplifie, ce qui cause plus souvent des événements météorologiques extrêmes et dommageables pour les cultures agricoles. À l'avenir, les risques climatiques augmenteront pour toute exploitation agricole. Il convient de s'y préparer et de s'y adapter, d'abord au niveau de chaque entreprise, mais aussi au niveau des instruments de la politique agricole. Il faut prévenir les risques climatiques autant que possible, tout en se préparant à assumer les dommages éventuels.

Différentes pistes sont explorées pour atténuer les risques. Le programme valaisan de renouvellement des réseaux d'irrigation fait ses preuves depuis quelques années. Le canton du Valais collabore étroitement avec la recherche pour faire évoluer les méthodes culturales et les variétés, notamment avec Agroscope grâce à ses trois sites de recherche décentralisés Valais, avec la HES-SO Valais Wallis pour le développement de chaufferettes respectueuses de l'environnement, ainsi qu'avec le FiBL pour tenir compte de l'agriculture biologique. Un autre levier important est la formation professionnelle ; il s'agit d'intégrer la gestion des risques au sein de chaque exploitation.

Le Conseil d'Etat s'engage depuis le début pour un soutien financier à l'assurance récolte. Un cofinancement des primes rendrait les offres existantes plus accessibles et attractives. Quoique largement soutenu, ce projet est actuellement en attente suite à la suspension de la PA 2022+. En parallèle, nous étudions l'introduction d'une solution cantonale, qui pourrait à terme compléter la mesure fédérale susmentionnée. Cette solution, sous forme d'un fonds ou sous une autre forme, pourrait être plus rapidement mise en place. La solution cantonale devrait être soutenue par l'ensemble des secteurs concernés.

Il est proposé l'acceptation du postulat.

Conséquences sur la bureaucratie : non

Conséquences financières : oui, à chiffrer dans le projet

Conséquences équivalent plein temps (EPT) : non

Conséquences RPT : non

Sion, le 3 janvier 2022